

**RENOUVELLEMENT 2022 DES CARTES
DU MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE VANVES**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'abonné et de volant, **nous vous demandons de nous fournir dans l'ordre les documents suivants :**

1. Extrait k-bis (original de moins de trois mois)
ou immatriculation au répertoire des métiers
2. 1 photo d'identité
3. Carte de commerçant non sédentaire (en cours de validité – copie recto/verso)
4. Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle (en cours de validité)
5. Copie de votre pièce d'identité
ou du titre de séjour (recto/verso, en cours de validité)
6. Justificatif de domicile de moins de trois mois
ou attestation de domiciliation
ou pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeant +
copie de sa pièce d'identité + son justificatif de domicile.
7. Carte grise de votre véhicule pour l'autorisation de stationnement (1 véhicule
par commerçant)
8. Copie de la carte actuelle de commerçants du marché
9. *Pour les brocanteurs : Attestation ROM (revente d'objets mobiliers)*
10. Votre numéro de téléphone et adresse mail.

Vous avez jusqu'au 15 février 2022, délai de rigueur, pour déposer votre dossier auprès du Régisseur-placier ou l'envoyer par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi) à :

EGS – Service renouvellement de carte – Pucés de Vanves
33 ter Lécuyer
93400 SAINT-OUEN

Passé ce délai votre dossier sera refusé et votre carte ne pourra être renouvelée.

Pour toute information complémentaire, consultez le **Régisseur Placier** ou **EGS au 01 40 11 20 40.**

Les cartes seront distribuées sur le marché et ne seront remises qu'au titulaire en personne, en échange de la carte délivrée pour 2021.

Nous comptons sur votre collaboration.